

Sujet : [INTERNET] OBJET : Observations enquête création centrale CAMBASQUE CAUTERETS. (3 février – 3 mars). Arrête n° 65 – 2019 -12 -20 – 01 PEPP.
De : Xavier MERY <xavier@aci-groupe.com>
Date : 05/03/2020 20:00
Pour : "pref-centralecambasquecauterets" <pref-centralecambasquecauterets@hautes-pyrenees.gouv.fr>

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Veillez trouver ci-joint nos remarques concernant le projet d'une centrale hydroélectrique sur une des rivières sauvages des Pyrénées.

Cordialement

Xavier MERY Président de l'Association Amis du PIC du GAR

Association Amis du PIC du GAR

Protection de l'environnement créer en 1972

Maire de Cierp Gaud

31440 CIER-GAUD

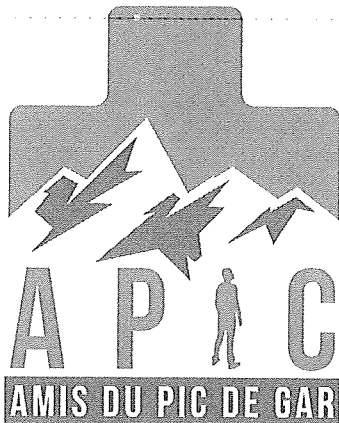
Tel : 06.07.60.07.86

Mail : mail@xavier-mery.com

— Pièces jointes : —

Observations enquête création centrale CAMBASQUE CAUTERET
22-02-2020.pdf

1,1 Mo



Association Amis du PIC du GAR

Protection de l'environnement créer en 1972

Maire de Cierp Gaug

31440 CIER-GAUD

Tel : 06.07.60.07.86

Mail : mail@xavier-mery.com

Le 5 février 2020

OBJET : Observations enquête création centrale CAMBASQUE CAUTERETS. (3 février – 3 mars). Arrête n° 65 – 2019 -12 -20 – 01 PEPP.

Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Après une analyse approfondie de ce dossier, les statuts juridiques de notre association de protection de l'environnement nous poussent à intervenir et à nous positionner contre ce projet.

En effet, il conviendra de noter que les impacts négatifs de l'implantation de projets hydroélectriques dans une vallée Pyrénéenne ont été nettement sous-dimensionnés :

La prise en compte de l'environnement naturel et la conservation de ses milieux sauvages et aquatiques sont une priorité absolue et ne doit en aucun cas arriver au second plan des négociations.

Les travaux décrits dans ce dossier ne reflètent pas la réalité du terrain, notre expérience voudrait vous rappeler Mr Le Commissaire enquêteur, la gravité de l'impact d'un tel projet sur notre écosystème.

Notre Association Les Amis du Pic Gard, créée en 1972 veille à protéger l'environnement naturel Pyrénéen. Forte de son ancienneté, elle a vu les dégâts occasionnés par de tels projets et surtout les répercussions irréversibles causées par de tels travaux dans un milieu naturel.

C'est pourquoi nous vous invitons aujourd'hui à faire valoir le principe de précaution et à vous opposer fermement à ce projet.

Pour finir, Monsieur le commissaire enquêteur, nous restons à votre entière disposition, pour vous fournir toutes les informations nécessaires justifiant notre engagement et notre bonne foi.

Nous vous prions d'accepter nos salutations les plus respectueuses.

Xavier MERY

Président de l'Association Amis du PIC du GAR